

RAPPORT ANNUEL  
**2015**

## Ont contribué à l'élaboration de ce rapport



M. J. Marbehant (Président Fediex)  
Mmes M. De Marrez et H. Vanden Haute (Fediex)  
MM. M. Calozet, R. Lorant, B. Lussis et A. Sneessens (Fediex)  
M. J.P. Liebaert (Confédération de la Construction)

Nous remercions vivement M. Jan Horemans pour  
son aimable contribution à la version en Néerlandais.



### **Editeur responsable**

Michel Calozet

### **Mise en page**

[www.imagesdemarc.be](http://www.imagesdemarc.be)

### **Photos**

Membres Fediex

### **Photo de couverture**

Sagrex – Marche-les-Dames

### **Traduction**

Dynamics Translations

Imprimé sur papier respectueux de l'environnement.



Chères et Chers Collègues,

En octobre 2015, le projet *LIFE in Quarries* coordonné par Fedieux en partenariat avec l'Université de Liège, Natagora et les Parcs Naturels des Plaines de l'Escaut, a été officiellement lancé.

L'objectif principal de ce programme est de démontrer comment biodiversité et exploitation du sous-sol peuvent mutuellement s'enrichir.

Ce projet est financé par la Commission Européenne et la Région wallonne. Ces soutiens sont indispensables à la mise en œuvre de cet important programme mais renforcent aussi la réputation de Fedieux et ses membres dans leurs actions vis-à-vis de l'environnement qui nous entoure.

Je tiens à féliciter tous les acteurs qui ont permis cette importante opération.

Vous verrez au fil des pages de ce rapport annuel 2015 que beaucoup de défis ont été pris en charge par notre fédération au profit de ses membres : réduction de l'impact des prélèvements kilométriques pour le secteur, signature d'une charte avec l'UPTR, confirmation des mesures spécifiques aux exploitations de carrière dans le futur CODT, signature d'une nouvelle charte sectorielle « carrière et biodiversité », active participation aux mesures sociales adoptées en 2015, rédaction d'une brochure d'accueil « prévention et sécurité » sectorielle - thème également développé lors d'une journée technique sur le site des Carrières Unies de Porphyre.

En termes de communication, Fedieux a renforcé sa présence lors de salons, en mettant en ligne un nouveau site internet, et en accueillant diverses autorités sur ses sites d'exploitation.

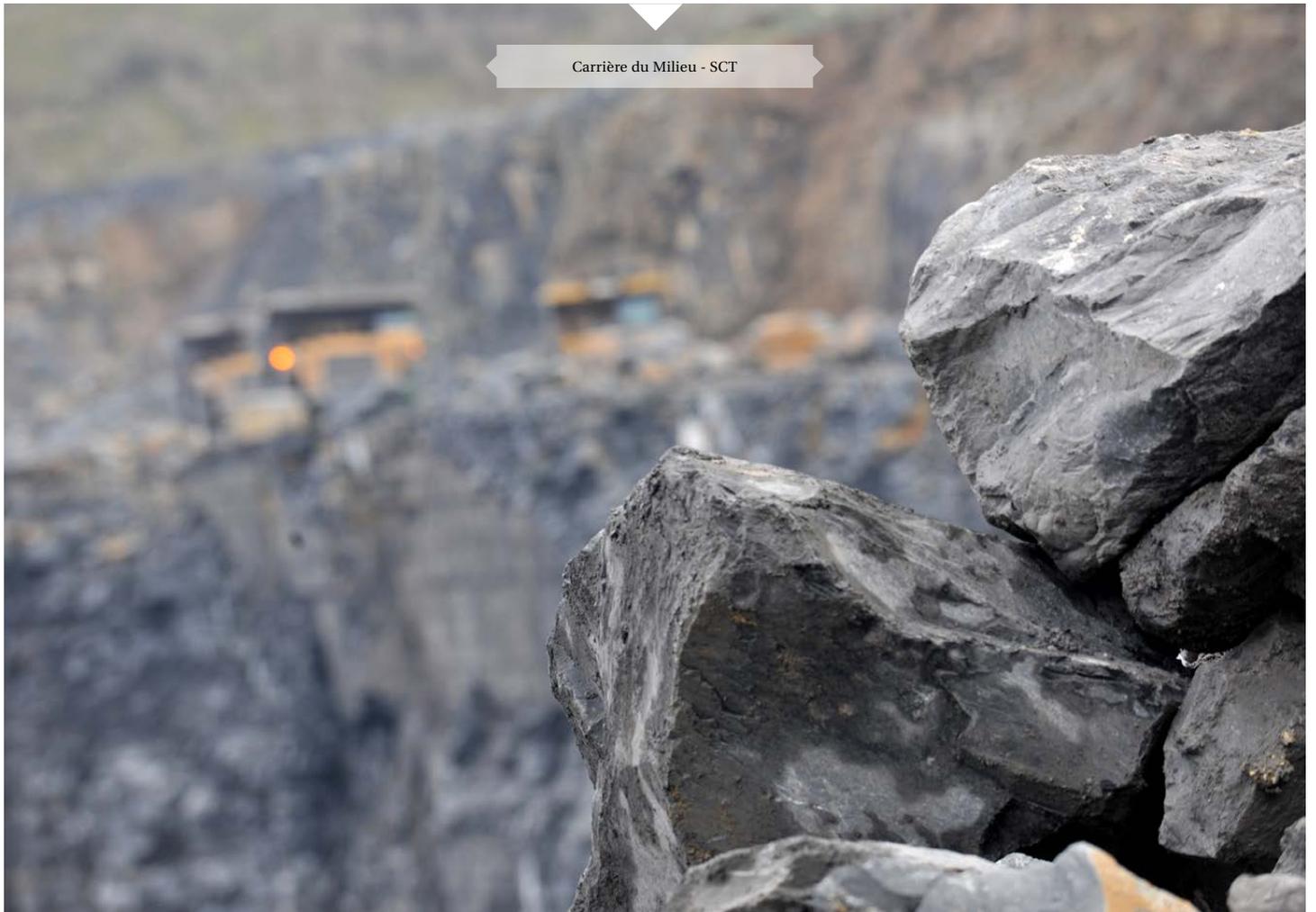
Mais tout ceci n'est rendu possible que par notre activité économique qui a connu un « frémissement positif » en termes de volumes extraits en 2015 (+ 2.5% par rapport à 2014) pour les membres de Fedieux.

Certes, les fondamentaux à long terme ne sont pas encore optimistes mais notre secteur reste un acteur important de l'industrie dans notre pays, grâce à vous !

Bonne lecture.

**Jean Marbehant**  
*Président*





# Contexte économique

L'économie belge a connu une très légère accélération de la croissance en 2015 mais elle n'a toutefois pas pu suivre la moyenne de la zone euro.

## CONTEXTE ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL

L'économie belge a connu une très légère accélération de la croissance en 2015 (+1,4%, selon les estimations de l'ICN, contre 1,3% en 2014). Elle a dépassé son potentiel de croissance (de l'ordre de 1,1 à 1,2% selon les estimations les plus récentes du BfP et de la Commission européenne) mais elle n'a toutefois pas pu suivre la moyenne de la zone euro (+1,5%). Et, dans une perspective historique, l'année 2015 reste loin d'apparaître comme un bon cru.

Les prochaines années ne s'annoncent pas nettement mieux. La dynamique de reprise qui s'était engagée, après la croissance nulle de 2013, semble en effet avoir déjà atteint son maximum

dans un contexte où la croissance potentielle de l'économie belge apparaît aujourd'hui inférieure à 1,5% l'an<sup>1</sup>.

Avec une croissance prévue de 1,2% seulement, ces perspectives tablent même sur une perte de dynamisme de l'économie belge en 2016. Notre pays devrait donc une nouvelle fois sous-performer la moyenne de la zone euro (+1,7%) et davantage encore la moyenne européenne (+1,9% selon les perspectives d'hiver de la Commission européenne).

<sup>1</sup> Dans sa version de mars des perspectives 2016-2021, le BfP indique que l'économie belge devrait avoir résorbé l'output gap actuel au terme de la période de projection. Mais il fait également état d'une croissance moyenne attendue de 1,5% l'an au cours de la période. Ainsi, l'output gap ne pouvant être réduit que par une croissance supérieure à la croissance potentielle, celle-ci apparaît aujourd'hui donc inférieure à 1,5% l'an.

Malgré la faiblesse de la croissance attendue, le BfP estime que l'économie devrait parvenir à créer plus de 30.000 emplois en 2016 et ainsi réussir à stabiliser le taux de chômage, malgré l'augmentation de la population active et l'effet de l'afflux de réfugiés. Par contre, et après la reprise des investissements constatée au cours de la période 2014-2015 (+10%), le BfP s'attend à un recul des investissements en 2016 (-0,4%), les entreprises manquant à nouveau davantage de perspectives de croissance.

## LA CONJONCTURE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION EN 2015

Les premières estimations de l'Institut des Comptes nationaux indiquent qu'avec une croissance de près de 2%

(1,9%), la construction a, contre toute attente, surperformé la moyenne de l'économie belge en 2015 (+1,4%). L'emploi salarié « construction » soumis à la sécurité sociale belge a par contre enregistré un nouveau recul (-2%). Et, parallèlement, le nombre de déclarations de détachement de travailleurs étrangers pour des missions de construction en Belgique a augmenté de 25%. Dans ces conditions, les appréciations conjoncturelles des entrepreneurs sont restées pessimistes tout au long de l'année, même si l'écart entre les pessimistes et les optimistes s'est réduit depuis l'été 2015.

Le détail du bilan de la construction fait encore largement défaut. Toutefois, il est d'ores et déjà clair que les secteurs du logement et de la rénovation ont collaboré à la croissance du secteur.

#### LE BÂTIMENT RÉSIDENTIEL

Le nombre de nouveaux logements autorisés en 2015 a connu une forte baisse (-14,1%), après la forte progression enregistrée en 2014 (+11,7%). Un très net recul était attendu à ce niveau dans la mesure où les chiffres flamands de 2014 avaient été dopés par les projets des candidats-bâisseurs qui se sont pressés d'introduire leur demande de permis de bâtir avant le 31 décembre 2013<sup>2</sup>. Compte tenu des délais de mise en chantier et de construction de ces logements autorisés début 2014, la construction de nouveaux logements a encore pu progresser en 2015 (de l'ordre de 3%), malgré le recul des autorisations de bâtir.

Largement sortie des perturbations extérieures, la rénovation traditionnelle a pu compter sur sa dynamique de croissance habituelle. Pour rappel, celle-ci est liée à un parc de logements toujours plus étendu et à des standards de qualité toujours plus élevés, notamment en lien avec l'amélioration des performances énergétiques. Le développement de la rénovation est toutefois resté freiné par la faible croissance

économique, mais il a par contre profité d'une accélération de certains travaux. Le relèvement (de 6 à 21%) annoncé du taux de TVA applicable aux travaux de rénovation concernant les logements de 5 à 10 ans d'âge<sup>3</sup> a en effet incité les propriétaires de ce type de logements à anticiper leurs travaux. Au total, on estime que ces activités ont progressé de l'ordre de 3,3% en 2015.

#### LE BÂTIMENT NON RÉSIDENTIEL

Dans un contexte de croissance économique stable, la rénovation de bâtiments non résidentiels a poursuivi son développement (+1,5%) sur la base d'un rythme à peine plus rapide qu'en 2014 (+1,4%).

La construction de nouveaux bâtiments non résidentiels n'a par contre pas profité de la reprise des investissements des entreprises observée au cours des années 2014-2015 (+10%). Le potentiel de développement de ce segment d'activité était en effet resté plombé par un volume de travaux à réaliser qui, en début d'année, n'offrait aucune perspective de croissance en raison d'un recul de la part des bâtiments « sophistiqués » dans le volume total des bâtiments à construire. Dans ce contexte, le véritable démarrage des travaux liés au projet « Scholen van morgen »<sup>4</sup> n'a pu que limiter la baisse d'activité. Ainsi, et même si la courbe des autorisations de bâtir s'est octroyée quelques évolutions favorables courant 2015, la production de nouveaux bâtiments non résidentiels a été marquée par un nouveau recul estimé à ±3%.

#### GÉNIE CIVIL

Les statistiques «ex post» concernant l'évolution du génie civil en 2015 s'annoncent, pour la deuxième année consécutive, assez différentes des estimations « ex ante » (des perspectives concernant les moyens des pouvoirs publics et leur affectation). Diverses informations convergentes semblent en effet indiquer que, tous types d'activi-

<sup>2</sup> C'est-à-dire avant l'entrée en vigueur de nouvelles exigences de performances énergétiques, plus sévères et donc plus coûteuses, au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les demandes de permis introduites dans les derniers mois de 2013 ont ainsi été à la base de très nombreuses autorisations de bâtir délivrées au cours des premiers mois de 2014.

<sup>3</sup> Relèvement intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2016 mais annoncé plus d'un an à l'avance.

<sup>4</sup> Un projet de partenariat public-privé concernant la construction de 165 écoles en Région flamande, pour l'essentiel au cours des années 2015-2016.



## LA CONJONCTURE DU SECTEUR CARRIER EN 2015

### ACTIVITÉ DU GRANULAT PAR LES MEMBRES DE FEDIEX

Le volume extrait par les membres de Fediex s'élève à 58,6 millions de tonnes au cours de l'année 2015 contre 57,1 millions de tonnes extraites en 2014, soit une augmentation de 2,5%.

Les livraisons intérieures effectuées par les membres de Fediex en 2015 augmentent un peu moins, soit 2% ou 34,1 millions de tonnes contre 33,4 en 2014.

Les modes d'utilisation des granulats extraits par les membres de Fediex en 2015 sont répartis comme suit en fonction de leur utilisation. Le ratio est stable d'année en année.

tés confondus, le génie civil a évité le recul attendu et qu'il a même probablement progressé de l'ordre de quelques pour cent.

On relève en effet à la fois une hausse du nombre d'adjudications pour les travaux de génie civil (+11%), un allongement de la durée d'activité assurée par le carnet de commandes des entreprises (+5%, de 6,7 mois fin 2014 à 7,0 mois fin 2015) et une hausse des investissements publics (+5,7%, tous types d'investissements confondus, selon les premières estimations de l'ICN).

Construction/Génie civil en Belgique	41.054	86,8%
Usage Industriel en Belgique	6.236	13,2%

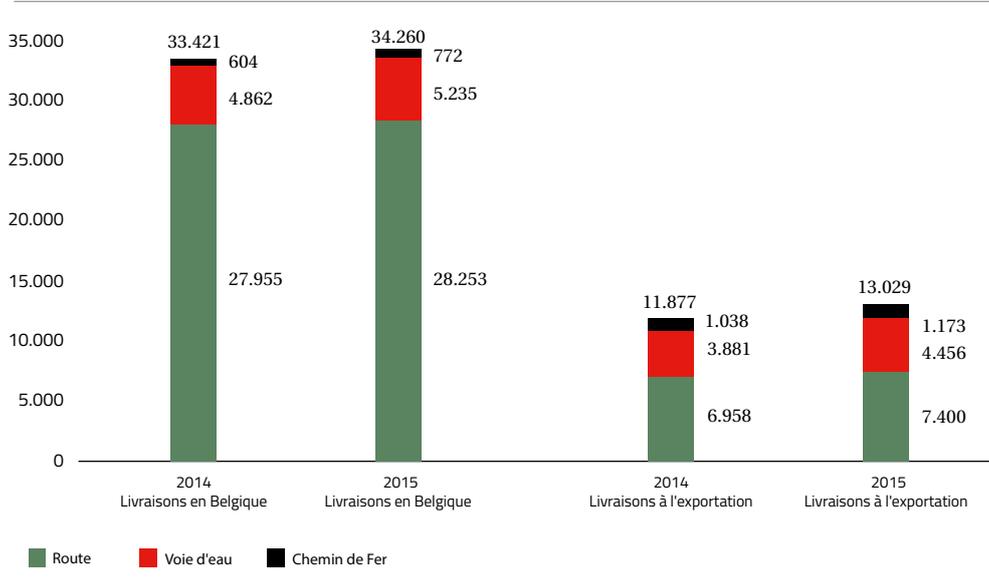
*En milliers de tonnes*

Toutes destinations confondues pour l'année 2015, ce sont plus de 9,69 millions de tonnes qui furent transportées par voie fluviale soit plus de 20,5% de la production

Evolution 2014/2015 de l'activité du granulats des membres de Fediex (hors argile – en milliers de tonnes)

<table border="1"> <tr><th colspan="2">Production des membres livrée sur le marché belge</th></tr> <tr><th>2014</th><th>2015</th></tr> <tr><td>33.400</td><td>34.300</td></tr> </table>	Production des membres livrée sur le marché belge		2014	2015	33.400	34.300	+	<table border="1"> <tr><th colspan="2">Production des membres exportée</th></tr> <tr><th>2014</th><th>2015</th></tr> <tr><td>11.900</td><td>13.000</td></tr> </table>	Production des membres exportée		2014	2015	11.900	13.000	=	<table border="1"> <tr><th colspan="2">Production des membres livrée sur le marché belge et à l'export</th></tr> <tr><th>2014</th><th>2015</th></tr> <tr><td>45.300</td><td>47.300</td></tr> </table>	Production des membres livrée sur le marché belge et à l'export		2014	2015	45.300	47.300
Production des membres livrée sur le marché belge																						
2014	2015																					
33.400	34.300																					
Production des membres exportée																						
2014	2015																					
11.900	13.000																					
Production des membres livrée sur le marché belge et à l'export																						
2014	2015																					
45.300	47.300																					
+																						
<table border="1"> <tr><th colspan="2">Estimation de la production pour clinker et chaux</th></tr> <tr><th>2014</th><th>2015</th></tr> <tr><td>11.800</td><td>11.500</td></tr> </table>				Estimation de la production pour clinker et chaux		2014	2015	11.800	11.500													
Estimation de la production pour clinker et chaux																						
2014	2015																					
11.800	11.500																					
=																						
<table border="1"> <tr><th colspan="2">Production des membres de Fediex</th></tr> <tr><th>2014</th><th>2015</th></tr> <tr><td>57.100</td><td>58.600</td></tr> </table>				Production des membres de Fediex		2014	2015	57.100	58.600													
Production des membres de Fediex																						
2014	2015																					
57.100	58.600																					

Evolution 2014/2015 des modes de transport des membres (en milliers de tonnes)



extraite des membres. La route a été utilisée à concurrence de 75,4%, le solde étant dévolu au transport par rail, soit 4,1%.

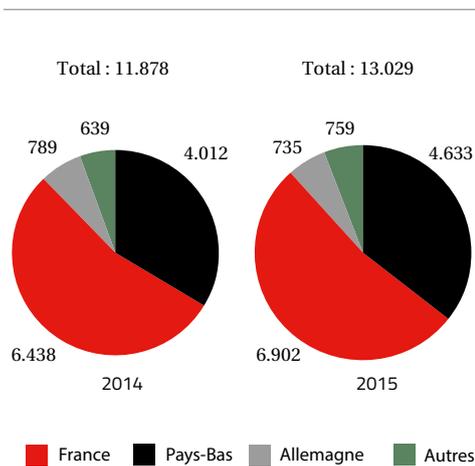
Les livraisons des membres en Belgique se sont effectuées respectivement pour 2,3%, 15,3% et 82,5% par le Chemin de fer, la Voie d'eau et la Route alors que pour l'exportation, ces rapports sont de 9,0%, 34,2% et 56,8%.

Les livraisons de granulats des membres en Belgique et à l'exportation se sont élevées à 47,3 millions de tonnes en 2015 contre 45,3 millions de tonnes l'année précédente, soit 2 millions de tonnes de plus. La France reste le principal pays destinataire des exportations des membres en 2015 avec 53% du total de l'export.

#### ACTIVITÉ DU GRANULAT EN BELGIQUE

Les tonnages de granulats extraits du sol belge en 2015 sont de 65,5 millions de tonnes en 2014 pour 65,4 millions de tonnes en 2014.

Evolution 2014/2015 des exportations des membres par pays de destination (en milliers de tonnes)

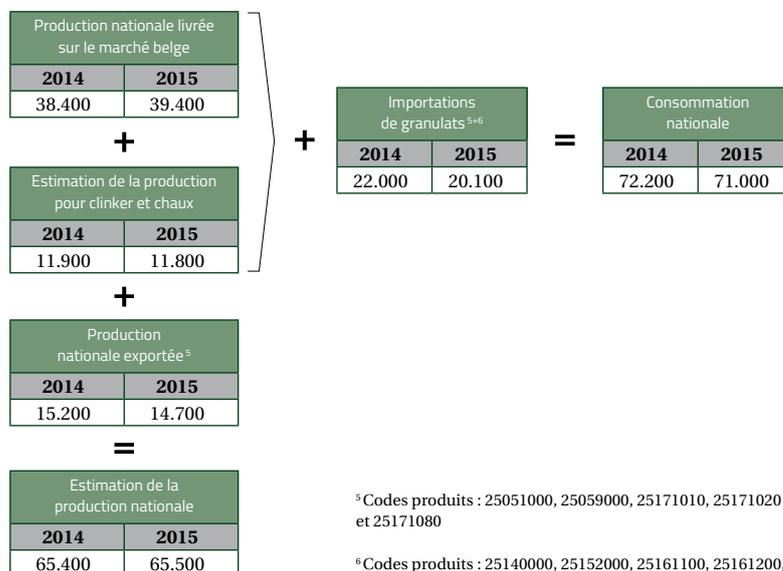


Selon la Banque Nationale de Belgique, les importations de granulats en Belgique à des fins de Génie civil sont de 19,8 millions de tonnes contre 21,6 millions de tonnes en 2014. Les importations à des fins Ornementales sont en baisse également, elles passent de 0,37 millions de tonnes en 2014 contre 0,34 millions de tonnes pour 2015.

Malgré la stabilité des tonnages extraits, la consommation belge a connu une diminution de 1,2 millions de tonnes de granulats entre 2014 et 2015 justifiée par la diminution importante des importations de près de 2 millions de tonnes.

Evolution 2014/2015 de l'activité du granulat en Belgique (hors argile – en milliers de tonnes)

(Source : BNB et calculs Fediex)



<sup>5</sup> Codes produits : 25051000, 25059000, 25171010, 25171020 et 25171080

<sup>6</sup> Codes produits : 25140000, 25152000, 25161100, 25161200, 25162000, 25169000 et 25181000

**LA CONJONCTURE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION EN 2016**

Les appréciations conjoncturelles données par les entrepreneurs de construction au cours des premiers mois de 2016 font toujours apparaître un sentiment pessimiste dominant. Mais il faut noter que l'écart entre les pessimistes et les optimistes s'est assez nettement réduit depuis l'été 2015. Et dans la foulée, le carnet de commandes des entreprises de construction apparaît aussi mieux rempli. Au cours du premier trimestre 2016, il leur assurait ainsi en moyenne 5,5 mois d'activité contre seulement 5,2 en 2015 à pareille époque.

Dans ces conditions, la construction peut vraisemblablement tabler sur une nouvelle progression en 2016, même s'il subsiste beaucoup d'incertitudes sur l'intensité qu'elle pourra afficher. De nombreuses incertitudes subsistent en effet quant au niveau de demande dans différents sous-secteurs (celui du génie civil en particulier). Compte tenu des considérations reprises ci-dessous, une croissance de l'ordre de 1% peut, semble-t-il, être considérée comme un scénario central.

**LE BÂTIMENT RÉSIDENTIEL**

Le très net recul du nombre de logements autorisés en 2015 (-14,1%) ne peut qu'avoir des conséquences négatives pour les activités liées à la construction de nouveaux logements en 2016. Et ce, d'autant que ce recul est la conséquence d'une certaine normalisation de la demande (après la forte progression enregistrée en 2014) et qu'il ne faut donc pas s'attendre à ce que celle-ci rebondisse en 2016. Une certaine progression de la demande n'est par contre pas à exclure. Dans ses perspectives de décembre 2015, Euroconstruct envisageait une progression de 2 à 3% et une stabilisation au niveau de fin 2015 entraînerait même une hausse de l'ordre de 5%. Mais il faut noter que le niveau tendanciel de la demande apparaît difficile à cerner vu la très forte volatilité qui caractérise l'évolution récente de la statistique des permis de bâtir. Celle-ci a en effet fait apparaître une très forte et soudaine progression (de l'ordre de 20%) à la charnière entre le premier et le deuxième semestre 2015.

Même si le niveau de la demande est difficile à cerner, et s'il influencera le niveau de la production, un net recul (de l'ordre de 7,5%) s'annonce clairement pour 2016.

Les perspectives apparaissent à l'inverse toujours positives pour la rénovation, toujours portée par sa dynamique de croissance. Son développement devrait toutefois être affecté par une baisse de la demande pour les travaux à des «jeunes logements» (de 5 à 10 ans d'âge), vu la hausse de TVA intervenue au premier janvier 2016 pour ce genre de travaux<sup>5</sup>. Au total, la rénovation de logements devrait progresser de l'ordre de 2% en 2016.

#### LE BÂTIMENT NON RÉSIDENTIEL

La rénovation de bâtiments non résidentiels devrait continuer à progresser en 2016 (de l'ordre de 1 à 1,5%), même si son développement structurel restera encore freiné par une croissance économique générale faible et même moins vigoureuse qu'en 2015.

En termes d'activité, le segment du bâtiment non résidentiel neuf peut espérer un rebond, entre autres basé sur une intensification des travaux liés au projet «Scholen van morgen». Ceux-ci gagneront en effet encore en importance en 2016, mais il faut aussi noter que la plupart des projets seront achevés au cours de cette année.<sup>6</sup> Un rebond est aussi attendu pour 2016 en raison de l'augmentation enregistrée au niveau du volume de bâtiments non résidentiels autorisés en 2015 (+7%). L'ampleur du rebond apparaît très difficile à chiffrer en raison de la très forte volatilité qui caractérise l'évolution récente de la statistique des permis de bâtir. Le volume autorisé sur base mensuelle a ainsi, par exemple, connu une hausse de 33% au cours du premier semestre 2015 et ensuite une baisse de 18% au cours du deuxième. Et ce, sans que les chiffres n'aient été influencés par l'un ou l'autre épiphénomène. Dans ces conditions, tout dépendra du niveau de la statistique des permis de bâtir en 2016. Une nouvelle forte hausse donnerait lieu à une progression à deux chiffres du niveau d'activité. Inversement, une nouvelle baisse marquée réduirait quasi à néant le potentiel de croissance déjà évoqué. Dans ses pers-

pectives de décembre 2015, Euroconstruct, constatant déjà cette forte volatilité, évoquait une croissance de l'ordre de 8% pour la construction de nouveaux bâtiments non résidentiels<sup>7</sup>, sur la base de 41 millions de mètres cubes autorisés en 2015<sup>8</sup> et d'une progression de 3,5% en 2016

#### GÉNIE CIVIL

Dans ce contexte décrit précédemment, marqué par un certain décrochage du génie civil par rapport à son évolution «prévisible», l'établissement de perspectives pour 2016 apparaît particulièrement délicat. D'un côté, le constat peut être fait que la part du génie civil dans les investissements publics a atteint un niveau supérieur à son niveau tendanciel : ceci signifie qu'un réajustement des chiffres sur les tendances, selon le mode opératoire habituel dans pareil cas, impliquerait un recul du génie civil en 2016. D'un autre côté, on remarque, d'une part, que le budget d'investissement pour le rail n'est pas réduit en 2016 (contrairement à celui de 2015) et, d'autre part, que la progression dans le cycle d'investissement des pouvoirs locaux se rapproche de sa phase ascendante dans la perspective des prochaines élections communales (2018) : ceci signifie qu'il y a des perspectives favorables pour le génie civil en l'absence du réajustement évoqué ci-avant.

<sup>7</sup> 80<sup>th</sup> Euroconstruct conference: Country et Summary report

<sup>8</sup> Les plus récentes statistiques font aujourd'hui état de 39,7 millions de mètres cubes autorisés en 2015.



<sup>5</sup> Abandon du taux réduit de 6% et retour au taux normal de 21%.

<sup>6</sup> C.-à-d. que la disparition des travaux «Scholen van morgen» en 2017 affectera alors nettement la production de nouveaux bâtiments non résidentiels à cet horizon.



# Économie

Le transport : une préoccupation quotidienne pour le secteur extractif !

## PRÉLÈVEMENT KILOMÉTRIQUE

L'étude d'impact sectorielle de la mise en œuvre du système de péage kilométrique au 1er avril 2016 commanditée par le Ministre wallon du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, M. Ch. Lacroix, a été finalisée et remise au Gouvernement wallon le 19 juin.

Il ressort de cette étude que le secteur carrier est l'un des secteurs les plus touchés par la mesure. Cela confirme les conclusions de l'étude réalisée fin 2013 par Fediex.

Une conférence de presse s'est tenue le 17 juin 2015 à l'UWE à laquelle une entreprise du secteur carrier a présenté l'impact du dispositif.

Le 28 janvier 2016, le Gouvernement wallon a décidé des mesures d'accompagnement pour le secteur du transport et les secteurs économiques les plus touchés.

## CHARTRE « CARRIÈRES & TRANSPORT » UPTR/FEDIEX

Le 5 juin 2015, Fediex et l'Union Professionnelle du Transport et de la Logistique (UPTR) ont signé une Charte « Carrières & Transport », en présence et sous le Patronage de la Ministre Fédérale de la Mobilité, Mme J. Galant. A cette occasion, une visite de sites des Carrières du Hainaut et d'Holcim a été organisée.

Le transport est une préoccupation quotidienne pour le secteur extractif. Ce sont annuellement plus de 35

millions de tonnes de granulats pour les membres de Fediex, soit plus d'un million de transports/an !

Par ailleurs, l'aspect du transport des marchandises est toujours évalué dans le cadre de la délivrance des permis d'environnement. Des mesures sont prises pour en atténuer l'impact sur les riverains notamment.

La volonté des deux secteurs représentés par Fediex et l'UPTR est d'abord de mettre en place un cadre permanent de dialogue pour favoriser et amplifier la dissémination des bonnes pratiques dans un souci de sécurité de tous les acteurs impliqués (chauffeurs, carriers et riverains). En outre, cette charte sectorielle a pour objectif d'instaurer un



De gauche à droite : B. Velghe (Président UPTR), M. Calozet (Administrateur délégué Fediex), J. Galant (Ministre fédérale de la Mobilité), J. Marbehant (Président Fediex), M. Reul (Secrétaire général UPTR)

axe de communication vers les riverains des carrières et les autorités locales. Elle ne substitue en rien aux obligations et relations contractuelles entre sociétés. Elle traite du respect strict des dispositions en matière de sécurité routière, et de la réglementation

en matière de transport de marchandises par route (poids des chargements, vitesse, coresponsabilité...). Elle institue un Comité de Concertation Paritaire composé des fédérations signataires qui se réunira au moins une fois par an.

© TRANSPORTMEDIA





# Aménagement du Territoire et Environnement

Malgré l'annonce du Gouvernement wallon de son souhait de revoir le Code de Développement territorial dès l'entame de la nouvelle législature en mai 2014, le texte en projet conserve les deux grandes avancées pour le secteur carrier. La date de son entrée en vigueur reste incertaine.

## **CODE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

Dès l'entame de la nouvelle législature en mai 2014, le Gouvernement wallon avait annoncé sa volonté de revoir le Code de Développement territorial avant son entrée en vigueur. Annoncé initialement pour le 1er janvier 2015, la date d'entrée en vigueur reste, à l'heure d'écrire ces lignes, incertaine.

Cela dit, le texte en projet conserve les deux grandes avancées pour le secteur carrier, à savoir, d'une part, la possibilité de mener conjointement

une demande de modification de plan de secteur et une demande de permis et, d'autre part, la distinction entre la zone de dépendance destinée à accueillir les installations fixes (urbanisables) et la zone d'extraction proprement dite (non urbanisable).

Avant le passage du texte au Parlement, le Gouvernement wallon a souhaité modifier quelque peu la définition de la zone de dépendance d'extraction de manière à y autoriser maintenant explicitement le regroupement de déchets inertes et la valorisation de terres et cailloux et ce sous

des conditions à préciser par le Gouvernement wallon.

Le secteur s'est toujours déclaré disponible pour réfléchir à des solutions par rapport à un problème identifié depuis longtemps en Wallonie – à savoir le manque de débouchés pour la valorisation de terres excavées. Cela dit, il ne serait pas concevable que la mise en œuvre de ces solutions se fasse au détriment de l'environnement. C'est pourquoi le secteur carrier a clairement exprimé sa volonté que le regroupement de déchets inertes et la valorisation des terres en

zone de dépendance soient encadrés par des normes au moins équivalentes à celles qui prévalent pour les activités d'extraction.

Dans ce cadre, un dialogue très constructif s'est engagé entre le secteur carrier, de la construction et le Cabinet du Ministre Di Antonio, de manière à définir un cadre opérationnel dès l'entrée en vigueur du Code de Développement territorial.

### BIODIVERSITÉ

LA CHARTE SECTORIELLE « CARRIÈRES & BIODIVERSITÉ » EST PROLONGÉE JUSQU'EN 2020

En mai 2012, Fediex, Pierres & Marbres de Wallonie et la Région wallonne signaient une charte sectorielle « Carrières & Biodiversité » qui était la première du genre en Wallonie. Cette charte a porté ses fruits tant en termes de sensibilisation du secteur, de diffusion de bonnes pratiques, de formation des membres du personnel des carrières, qu'en matière de collaboration entre l'Administration et le secteur. Les actions menées entre 2012 et 2015 ont largement dépassé le cadre initialement prévu comme en témoigne la conception du projet *Life in Quarries* (voir infra). Ce bilan extrêmement positif a poussé les mêmes acteurs à prolonger la charte jusqu'en 2020.

Ce nouvel accord a été conclu le 22 mai 2015 à l'occasion du lancement du réseau Wallonie Nature par le Ministre wallon René Collin, organisé sur le site de Carmeuse à Moha.

En parallèle à cette signature, une nouvelle session de la formation Mme/M. Biodiversité a été organisée. Cette formation a été coordonnée par Fediex durant trois années consécutives (2013-2015), en collaboration avec l'Unité Biodiversité et Paysage de Gembloux Agro-Bio Tech de l'Université de Liège. Elle fait partie du programme de formation continue de la Faculté. Pas moins de 56 personnes ont suivi ces cours depuis son lancement en 2013. Les Mme et M. Biodiversité sont maintenant présents dans 49 sites Fediex.



LIFE IN QUARRIES : VERS UNE GESTION DYNAMIQUE DE LA BIODIVERSITÉ EN CARRIÈRE

L'industrie extractive entretient un lien très étroit avec le milieu naturel et les écosystèmes environnants. Si l'ouverture d'une carrière induit une perturbation importante, son exploitation génère des perturbations régulières impliquant l'apparition d'habitats à haute valeur biologique et des espèces pionnières rares.

En Wallonie, la régression des milieux semi-naturels ouverts et pionniers a stimulé la prise de conscience de l'aspect naturaliste des carrières en exploitation. Il est donc



De gauche à droite : Francis Tourneur (Secrétaire général Pierres & Marbres de Wallonie), P. Dethier (Président Pierres & Marbres de Wallonie), R. Collin (Ministre wallon de la Nature), J. Marbehant (Président Fediex), M. Calozet (Administrateur délégué Fediex)

reconnu que l'activité extractive assure une pérennité d'habitats devenus rares en Belgique : falaises et arènes rocheuses ou sablonneuses, éboulis, plans d'eau temporaires ou très profonds, pelouses calcaires. Le maintien de ces habitats de grand intérêt biologique permet la survie de population d'espèces rares et protégées : hirondelle de rivage, lézard des souches, crapaud calamite, etc.

Depuis plusieurs années, la conscientisation du secteur carrier pour le développement de la biodiversité a fortement progressé grâce à la mise en place d'actions de conservation soutenues notamment par la signature d'une charte sectorielle avec la Région wallonne.

Dans la continuité de ce mouvement, le projet *LIFE in Quarries*, initié par Fediex, ambitionne d'amplifier le développement de la biodiversité dans différents sites d'extraction en activité en Belgique.

L'objectif du projet *LIFE in Quarries* est de développer le potentiel d'accueil de la biodiversité grâce à la mise en place de bonnes pratiques de gestion. L'aspect novateur du projet est de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité prioritairement dans le cadre du plan d'exploitation grâce aux actions « nature temporaire » mais également dans le cadre du réaménagement des carrières via des actions « nature permanente ».

### **Nature temporaire**

L'intégration des mesures de gestion de la biodiversité dans les plans d'exploitation des carrières impose de développer une approche innovante de gestion dynamique de la biodiversité. Ce concept implique que les habitats et population d'espèces présents au sein de la carrière ou à certains endroits de la carrière peuvent être détruits et/ou déplacés pour autant que les conditions permettant leur survie soient assurées au sein du site (intégration d'un réseau et/ou récréation du milieu).

Le caractère ambitieux du projet est de développer ce concept de gestion dynamique sur différents habitats typiquement pré-

sents en carrière (mare temporaire, éboulis, pelouses pionnières, falaises meubles, etc).

L'isolement des sites carriers et, par conséquent, de leur potentiel d'habitats pionniers, a motivé le projet *LIFE in Quarries* de donner un coup de pouce à la (re)colonisation d'espèces pionnières. Des actions de semis de plantes vasculaires et de translocation d'amphibiens ambitionnent d'exploiter ce potentiel d'habitats pionniers.

La pérennisation de cette gestion dynamique de nature temporaire sera assurée par la diffusion de bonnes pratiques et par la signature de chartes entre les exploitants impliqués et le Département Nature et Forêts de la Région wallonne (DNF).

### **Nature permanente**

Le projet visera également les aspects en matière de gestion de nature permanente sur les zones en périphérie de l'exploitation. En effet, de nombreuses possibilités sont envisageables dans le cadre de la réhabilitation de zones périphériques telles que le développement de zones humides, l'aménagement et la gestion de prairies pâturées et prairies de fauches, la création d'éboulis linéaires, etc.

### **Un partenariat innovant**

Lancé officiellement en octobre 2015, le projet *LIFE In Quarries* est coordonné par Fediex, représentant le secteur carrier wallon, en partenariat avec l'Université de Liège (département Agro-Bio-Tech Gembloux), Natagora et les Parcs naturels des Plaines de l'Escaut.

Grâce à ce partenariat multisectoriel, le projet *LIFE in Quarries* permettra de démontrer que des solutions opérationnelles pour la biodiversité peuvent être proposées et mises en œuvre par le biais d'investissements limités bénéficiant aux intervenants intéressés par la nature et également au secteur carrier.

Grâce au soutien financier de la Commission européenne et de la Région wallonne, ce projet a pu voir le jour :

- Le programme LIFE de la Commission européenne a pour but de soutenir des projets de restauration de la nature, de développement de la biodiversité et d'amélioration de la gestion de l'environnement.
- La Direction Générale Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (D GARNE) est une des directions du Service Public de Wallonie dont le rôle est de contribuer à l'amélioration de l'environnement en Région wallonne et de participer ainsi au Développement durable.

L'équipe du projet *LIFE in Quarries* regroupe des personnes issues de différents horizons selon la structure illustrée ci-dessous. L'équipe travaillant au jour le jour sur le projet est composée :

- Du Coordinateur de projet, M. Alexandre Sneessens, engagé par Fedieux depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2015 ;
- Du Coordinateur scientifique, M. Maxime Séleck de l'Université de Liège – Agro-Bio-Tech Gembloux. Sous la supervision du Coordinateur de projet, il est en charge de coordonner les aspects scientifiques des naturalistes impliqués et d'assurer le

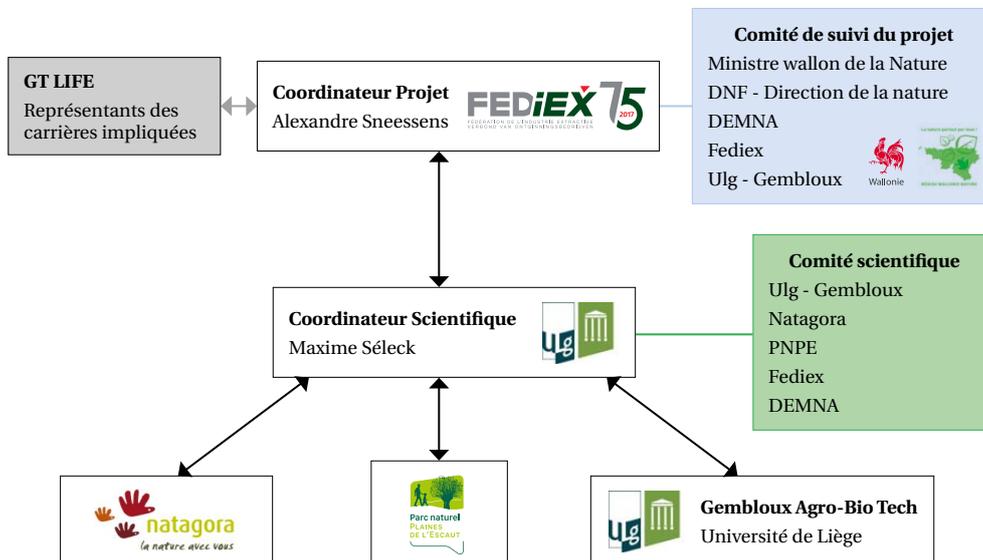
suivi de la mise en œuvre des actions de conservations ;

- D'experts biologistes de l'ULg, de Natagora et du Parc naturel des Plaines de l'Escaut qui se répartiront le travail d'inventaire et de suivi des actions réalisées sur les sites carriers impliqués.

A cette équipe, il faut ajouter les membres du personnel des partenaires (chargés notamment du suivi administratif et de la coordination interne) mais aussi, et surtout, des membres du personnel des carrières impliqués dans la réalisation des actions concrètes sur le terrain.

Différents groupes de travail ont également été mis en place afin d'assurer un suivi régulier du projet :

- Un comité d'accompagnement dont le rôle est de suivre l'avancement du projet et de s'assurer que les objectifs globaux du projet sont bien atteints. Ce comité est composé de représentants du Ministre wallon de la Nature, de l'Administration (DNF et DEMNA), de Fedieux et de l'Université de Liège ;
- Un GT LIFE, interne à Fedieux, rassemblant les carrières participantes au projet, dont le rôle est d'assurer le bon fonctionnement du projet ainsi que de veiller au respect des engagements des sites participants ;



- Un comité scientifique, composé des représentants des partenaires du projet, qui se réunit de manière régulière afin de suivre les enjeux scientifiques liés à la mise en place des actions sur les sites carriers.

### GESTION DES EAUX SOUTERRAINES

Le secteur carrier reste engagé dans un partenariat avec les producteurs d'eau de manière à favoriser la valorisation des eaux d'exhaure en eau potable. Différents projets de valorisation sont en cours à Hemptinne, Tellier des Prés, à la carrière du Clypot et voient des avancées positives.

Le groupe de travail commun Fediex/Aquawal a axé son travail sur une proposition de méthode de calcul du niveau de subsidence pour les futurs projets de valorisation d'eaux d'exhaure. Ce point est important puisque, jusqu'à présent, s'il était mentionné qu'un projet de valorisation des eaux d'exhaure pouvait faire l'objet d'un co-financement de la Région wallonne via le fonds pour la protection de l'Environnement (alimenté notamment par la contribution de prélèvement des eaux souterraines), aucune indication n'était donnée sur les travaux et études qui pouvaient faire l'objet d'un financement et à quelle hauteur.

Le groupe de travail a par ailleurs suivi avec attention la réalisation de la thèse de Mme L. Collier (FUNDP) relative à la construction

d'un indice d'interaction entre carrières et nappes d'eaux souterraines. Ce travail devrait permettre d'identifier de manière objective, en fonction des caractéristiques des nappes d'eau et de l'extraction, les enjeux de l'interaction et donc le type d'étude hydrogéologique nécessaire, par exemple, dans le cas d'un projet d'approfondissement d'une carrière.

### ACCORD DE BRANCHE ENERGIE/CO<sub>2</sub>

Le secteur carrier s'est engagé dans un accord de branche de « 2<sup>ème</sup> génération » jusque fin 2020. Les engagements pris par les 20 sites participants sont d'améliorer l'efficacité énergétique de 10,01% et l'indice d'amélioration des émissions de CO<sub>2</sub> de 9,80% entre 2005 et 2020.

Les progrès indiqués dans le rapport d'avancement montrent que le secteur est en passe de dépasser ses objectifs. Cette progression s'explique essentiellement par la poursuite de l'optimisation des procédés de fabrication des plus gros consommateurs et de mise en œuvre d'améliorations par tous les sites. 45 pistes d'amélioration ont ainsi été mises en œuvre pour un investissement total de plus de 8 millions d'euros.

Cela dit, la marge de progression est encore bien présente. Le secteur poursuivra donc son effort afin de réduire sa consommation énergétique spécifique et ses émissions de CO<sub>2</sub>.

© Yvan Barbier



Argus bleu nacré



# Social

Les négociations sectorielles ont pris une part importante de l'activité sociale en 2015.

## FORMATIONS SECTORIELLES

La formation étant d'une importance cruciale et faisant l'objet de nombreuses obligations légales, Fedieux sensibilise régulièrement ses membres sur les différentes possibilités en la matière.

Grâce à la collaboration existante entre Fedieux et CEFOMEPI, le centre de formation du secteur du petit granit - pierre bleue de Belgique (SCP 102.01 et CP 203), les membres de Fedieux peuvent bénéficier de l'offre en matière de formations de CEFOMEPI. Celle-ci peut être adaptée en fonction des besoins des membres de Fedieux.

## L'ACTUALITÉ DE LA COMMISSION SOCIALE EN 2015

Les actualités sociales sont en constante évolution et il est parfois difficile de filtrer la profusion d'informations à ce sujet. En outre, les nouvelles mesures sont rapidement traduites en AR mais doivent faire l'objet de nombreuses corrections lorsqu'il est question de les mettre en pratique. Fedieux peut toutefois compter sur l'aide précieuse de M. David Rozenblum de GSV qui informe les membres trimestriellement des actualités sociales lors des réunions de la Commission Sociale.

Les principaux sujets d'actualités qui ont été traités en Commission Sociale en 2015 sont les suivants :

### • Réduction du handicap salarial

Les mesures adoptées par le gouvernement pour réduire les coûts salariaux se traduisent comme suit :

- Saut d'index : à partir d'avril 2015, blocage de l'indice santé lissé utilisé pour indexer les salaires à son niveau de mars 2015 (100,66), et ce jusqu'à ce qu'un saut d'index de 2% soit réalisé ;
- Période supplémentaire de modération salariale en 2015-2016 ;
- Réduction des charges en 2016 (cfr Tax shift).

### • Tax shift et compétitivité des entreprises

La loi du 26.12.2015 relative aux mesures concernant le renforcement de la création d'emplois et du pouvoir d'achat est parue au MB du 30.12.2015.

Les éléments du Tax shift sont les suivants :

- Augmentation des salaires nets via l'augmentation des frais professionnels forfaitaires, l'adaptation du taux d'imposition et la majoration de la quotité exemptée d'impôt ;
- Réduction des cotisations patronales de base ONSS et de la cotisation de modération salariale, qui sera effectuée en deux phases, la première au 01.04.2016 et la deuxième au 01.01.2018, pour atteindre un taux général de 25%, avec en contrepartie une réforme de la réduction structurelle des cotisations sociales étape par étape entre 2016 et 2020, dont le but est de renforcer la réduction octroyée pour les bas-salaires et de supprimer la réduction pour les hauts salaires ;
- Renforcement de la réduction groupée cible pour les premiers engagements : un nouvel employeur bénéficiera d'une exonération des cotisations patronales de base et cotisations de modération salariale pour la première embauche réalisée entre le 01.01.2016 et le 31.12.2020, et ce pour une durée indéterminée. Toutefois, les autres cotisations spéciales sont dues et le secteur peut également imposer des cotisations additionnelles.

Par ailleurs, la réduction groupes-cibles forfaitaire pour les 5 premiers travailleurs sera appliquée, à partir de janvier 2016, du 2<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> travailleur engagé par l'employeur. Cette réduction est quant à elle limitée dans le temps.

#### • Réforme des pensions

L'âge légal de la pension est actuellement de 65 ans. Celle-ci prend cours le premier jour du mois qui suit celui au cours duquel la personne atteint 65 ans. En 2025, l'âge sera porté à 66 ans et en 2030 à 67 ans.

- Régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC), crédit-temps et emplois de fins de carrière

Le 27.04.2015, les partenaires sociaux réunis au CNT ont conclu plusieurs CCT et accords-cadres concernant les RCC (CCT n° 111 à 117), le crédit-temps et les emplois de fin de carrière (CCT n° 103 modifiée par CCT n° 103bis + CCT n° 118).

Les conditions d'âge et de carrière à la pré-pension ont été renforcées et la disponibilité des chômeurs avec complément d'entreprise sur le marché du travail est requise jusqu'à 65 ans.

Pour les nouveaux régimes entrant en vigueur au 01.01.2016, le taux des cotisations capitatives est majoré d'un coefficient de 1,25% (secteur marchand).

Les allocations pour le crédit-temps sans motif sont supprimées, par contre un crédit supplémentaire de 12 mois est accordé pour le crédit-temps avec motif, avec allocations. Pour les emplois de fins de carrière, les conditions d'âge sont plus strictes et les régimes d'exception à partir de 50 ans sont supprimés.

#### • Pensions complémentaires

Les différences de traitement entre ouvriers et employés en matière de pensions complémentaires n'ont pas été remises en question en 2014. Depuis le 01.01.2015, les différences sont toujours admises mais ne peuvent être accrues, par contre à dater du 01.01.2025, elles sont interdites.

Fedix a attiré l'attention des membres de la Commission Sociale sur le fait que les partenaires sociaux doivent adresser un rapport unanime au CNT de la situation dans chaque secteur à fin 2015, afin de pouvoir montrer l'évolution d'ici 2025.

La garantie de rendement légale minimale à charge de l'organisateur d'un plan de pension complémentaire est ramenée à 1,75% à partir du 01.01.2016.

M. Serge Bonmariage d'Intégrale fera le point sur cette matière complexe lors de la journée Ressources Humaines de Fedix du 25.03.2016.

- Mesures de compensation en faveur des employeurs dans le cadre de l'harmonisation des statuts

A titre de compensation pour l'allongement des délais de préavis et la suppression du jour de carence, décidés dans le cadre de l'harmonisation des statuts ouvriers/employés, les mesures suivantes ont été adoptées.

Depuis le 01.04.2015, le taux de cotisation pour les vacances annuelles des ouvriers a diminué de 0,17%. Cette réduction augmentera progressivement pendant les années suivantes jusqu'à 0,43% à partir de 2018.

Un nouveau régime tarifaire pour les services externes de prévention est entré en vigueur le 01.01.2016 en vertu de l'AR du 27.11.2015 (MB du 14.12.2015). L'arrêté prévoit 5 niveaux de cotisations forfaitaires minimales et un tarif avantageux pour les micro-entreprises, l'introduction d'un règlement au prorata par lequel une cotisation est payée pour chaque travailleur en fonction de la durée de son occupation. L'arrêté ne présente pas uniquement une nouvelle base de calcul et des nouveaux tarifs, il fixe également les prestations que le service externe doit fournir à l'employeur en contrepartie de cette cotisation, avec une meilleure répartition de l'ensemble des tâches sur les différents domaines du bien-être au

travail. En ce qui concerne le principe de la facture maximale (pour l'employeur individuel, la facture totale ne pourra pas être plus élevée en 2016 et 2017 qu'en 2014, sauf pour les prestations supplémentaires éventuellement demandées par l'employeur), des accords devront encore être conclus entre les partenaires sociaux et le secteur des services de prévention.

- Droit à un reclassement professionnel : déduction de l'indemnité de rupture

Depuis le 01.01.2016, un travailleur ne peut plus décider de convertir en cash les 4 semaines d'indemnités de préavis qui doivent en principe être affectées au financement d'une offre d'outplacement. La disposition transitoire de la loi sur le statut unique qui permettait ce choix expirait le 31.12.2015. Cela signifie que, pour tous les travailleurs qui à compter de cette date seront licenciés avec une indemnité ou un délai de préavis d'au moins 30 semaines, l'outplacement fait désormais partie intégrante du paquet de licenciement.

- Chômage temporaire

Depuis le 01.01.2016, les entreprises peuvent, en vertu de l'AR du 13.12.2015 (MB du 22.12.2015), recourir à plusieurs périodes de référence pour démontrer qu'elles



Calcaires de la Sambre

connaissent des difficultés économiques, par ex. sous la forme d'une diminution de minimum 10% du chiffre d'affaires, de la production ou des commandes. Jusqu'il y a peu, la seule période de référence valable était le trimestre correspondant de 2008. Désormais, les entreprises peuvent également prouver la baisse du chiffre d'affaires, de la production ou des commandes par rapport à une des deux années calendrier précédant leur demande.

- Licenciement après une maladie de longue durée

L'ancienne version de la loi de 1978 sur les contrats de travail permettait, aux articles 58 (ouvriers) et 78 (employés), le licenciement du travailleur en incapacité de travail depuis plus de 6 mois moyennant le paiement de l'indemnité de rupture (et sans préjudice d'une éventuelle discussion sur le motif de licenciement).

La nouvelle version de la loi telle qu'adaptée dans le cadre du « statut unique » a entraîné la disparition de ces deux articles. Cela ne signifie donc pas qu'il n'est pas possible de licencier une personne en incapacité de travail depuis plus de 6 mois, mais cela signifie concrètement qu'il faudra d'autant mieux motiver le licenciement.

- Efforts de formation

L'accord social du 30.01.2015 prévoit une absence de sanction en cas d'efforts de formation complémentaires insuffisants pour les années 2012, 2013 et 2014, une suspension de l'obligation pour les secteurs de conclure une CCT prévoyant des efforts annuels complémentaires pour les années 2015 et 2016, avec absence de sanction, et de prévoir au minimum dans la même CCT l'équivalent d'un jour de formation professionnelle continue par travailleur et par an. Par contre, le pourcentage des efforts de formation atteint en 2013-2014 doit être maintenu au même niveau pendant la période de suspension.

Les partenaires sociaux s'engagent toutefois à revoir le système d'ici fin 2016.

Nonobstant cette suspension pour les années 2015-2016, Fediex recommande aux entreprises d'améliorer autant que possible le taux de participation des travailleurs à la formation professionnelle et de remplir le bilan social.

- Obligation de reporting en matière d'innovation

Conformément à la loi du 15.05.2014 portant exécution du pacte de compétitivité, d'emploi et de relance et l'AR du 04.07.2014, les secteurs sont tenus de conclure une CCT relative à l'innovation pour le 30.09 de la première année de la durée de l'accord sectoriel.

Cette CCT doit contenir d'une part un rapport relatif à l'innovation au sein du secteur (définition d'un tableau de bord) et d'autre part des engagements relatifs à l'amélioration de l'innovation pour la durée de l'accord interprofessionnel.

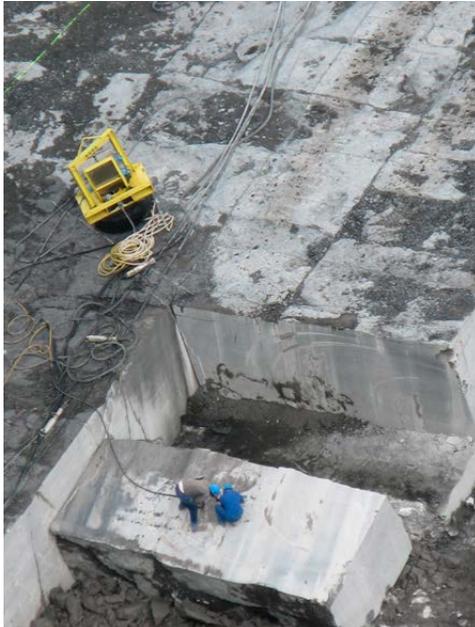
L'objectif du rapport est de donner une image des principaux défis en matière de transformation structurelle auxquels sont confrontés les différentes branches d'activités pour lesquelles la CP ou SCP est compétente et des réponses qui peuvent être données à ces défis.

La Direction générale des Relations collectives de travail transmet au CCE, en janvier de la 2<sup>ème</sup> année de l'AIP, une liste des secteurs ayant conclu une CCT « Innovation ».

La Commission Sociale s'est tenue à la disposition de ses membres pour les guider dans cet exercice.

- Elections sociales

Les élections sociales sont organisées tous les 4 ans en vue de la désignation des représentants du personnel au sein des conseils d'entreprise et des comités pour la prévention et la protection au travail. Les prochaines élections sont fixées entre le 9 et le 22 mai 2016. Elles se déroulent selon une procédure stricte d'une durée de 150 jours qui a commencé en décembre 2015. Les nouveautés introduites par la loi du 02.06.2015 modifiant la loi du 04.12.2007



Carrières du Hainaut

relative aux élections sociales, la loi du 20.09.1948 portant organisation de l'économie et la loi du 04.08.1996 relative au bien-être des travailleurs ne révolutionnent pas la procédure électorale de 2016 par rapport à celle de 2012 : pas de modification des seuils, simplification et éclaircissement d'un certain nombre d'éléments. Pour la première fois, la liste de candidats peut être introduite de manière électronique auprès de l'employeur.

Ce sujet sera également abordé lors de la journée Ressources Humaines de Fedieux du 25.03.2016, animée par Mme Sabine de Cock et M. Thierry Nollet du GROUP S.

#### NÉGOCIATIONS SECTORIELLES 2015-2016

Étant donné que l'accord interprofessionnel (AIP) avait été avalisé par le «Groupe des Huit» (plutôt que par le Groupe des Dix), il incombait au Gouvernement de fixer la norme salariale.

La loi du 28.04.2015 (MB du 30.04.2015) a instauré la marge maximale pour l'évolution du coût salarial pour les années 2015 et 2016, prise en application de l'article 6§3 et l'article 7§1 de la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité et en

exécution de l'accord conclu entre les partenaires sociaux.

La marge maximale a été fixée pour l'année 2015 à 0%. Cela signifie concrètement que les salaires ne peuvent pas augmenter en 2015, hormis les augmentations barémiques et les adaptations d'index.

Pour l'année 2016, la norme salariale a été fixée à 0,5% de la masse salariale brute, coût total pour l'employeur, toutes charges comprises. En outre, la marge maximale pour l'évolution du coût salarial peut, dans l'année 2016, être augmentée de 0,3% en net sans coût supplémentaire pour l'employeur.

Les partenaires sociaux sont tenus de démontrer que la CCT qu'ils ont conclue et les éventuelles augmentations du coût salarial qu'elle contient respectent la marge maximale pour l'évolution du coût salarial. A cet effet, ils doivent joindre une attestation avec un résultat chiffré à chacune des CCT sectorielles, pour lesquelles l'extension de la force obligatoire est demandée. Toute convention n'étant pas accompagnée d'une telle attestation ne sera pas rendue obligatoire.

La tendance générale dans toutes les sous-commissions paritaires de l'industrie extractive (102) a été de prolonger les régimes de prépension et de demander des augmentations salariales en brut.

Dans ce contexte particulièrement difficile, la Commission Sociale, en collaboration avec M. Alain Sadzot d'Agoria, a assuré un rôle d'information sur l'évolution de la concertation interprofessionnelle et sectorielle et de coordination entre les commissions paritaires du secteur carrier.

Fedieux s'est investi dans la gestion et les négociations collectives de la SCP 102.09. La CCT qui a été conclue dans cette sous-commission paritaire prévoit une augmentation des salaires horaires effectifs ainsi qu'une adaptation de la clause de paix sociale.

Fedieux a également établi un tableau de synthèse des différents accords qui ont été signés au sein du secteur de l'industrie extractive et d'autres secteurs.



# Technique et Sécurité

Des solutions pragmatiques ont été dégagées en concertation avec l'Administration pour la traçabilité des explosifs à usage civil.

## **BROCHURE D'ACCUEIL PRÉVENTION & SÉCURITÉ SECTORIELLE**

L'Arrêté Royal du 25 avril 2007 relatif à l'accueil et à l'accompagnement des travailleurs concernant la protection du bien-être lors de l'exécution de leur travail impose aux employeurs de réaliser l'accueil de tout travailleur débutant. Cet accueil a pour but d'exposer les droits et obligations découlant de la législation en matière de bien-être au travail, mais aussi les procédures propres à l'entreprise.

La Brochure d'accueil Prévention et Sécurité sectorielle récemment éditée par Fediex est téléchargeable sur son site internet [www.fediex.be](http://www.fediex.be). Il s'agit d'un document type, qui peut

être adapté en fonction des spécificités des entreprises.

## **JOURNÉE TECHNIQUE SÉCURITÉ**

La sécurité et la santé des travailleurs est la priorité fondamentale dans les entreprises. Les industries extractives l'ont parfaitement intégré dans leurs démarches, comme l'illustrent les statistiques sectorielles sur les accidents du travail, avec un taux de fréquence et un taux de gravité qui sont 2 à 3 fois moins importants en 2014 qu'en 2009.

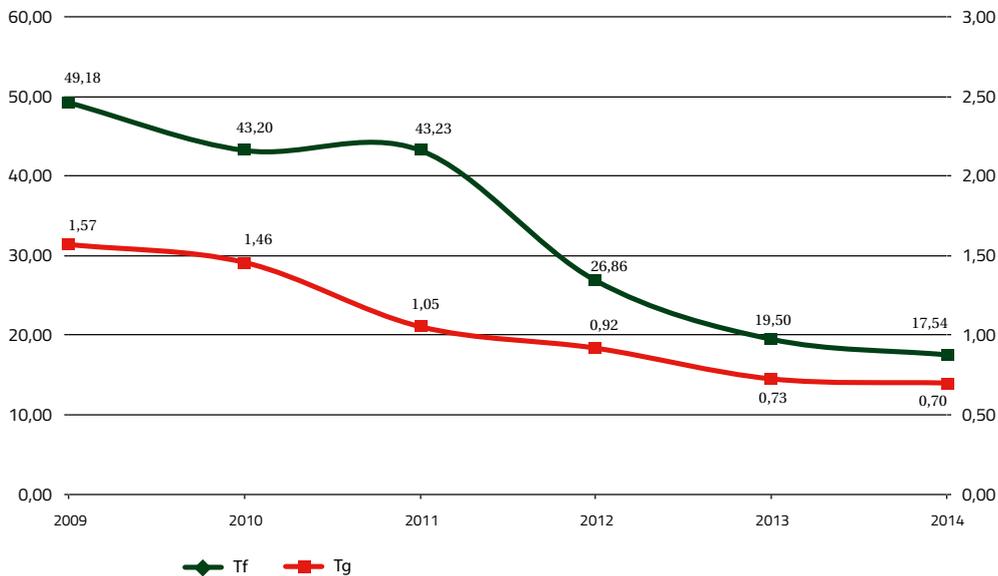
Dans la même optique, la fédération organise chaque année une Journée Technique Sécurité, qui rassemble non seulement les conseillers en prévention de la profession, mais aussi des représentants de toute la ligne hiérarchique.

Cette journée est d'ailleurs reconnue par le SPF Emploi, qui la reprend dans le calendrier belge du Bien-Être au Travail (BeSWIC), et pour laquelle les participants se voient remettre une attestation valorisable dans le cadre des obligations de recyclage des conseillers en prévention.

Le 18 septembre 2015, le thème de la manutention manuelle et mécanique des charges a rassemblé 80 personnes sur le site des Carrières Unies de Porphyre, à Bierghes.

Le programme proposé a permis de balayer tous les aspects de la thématique abordée et de faire intervenir toutes les parties prenantes : Service Public Fédéral Emploi Travail & Concertation Sociale, organismes de

Statistiques sécurité



contrôle, organismes de formation, fournisseurs de matériel et d'engins de génie civil, concepteurs d'installations fixes, ainsi que les exploitants de carrières qui ont présenté divers cas pratiques.

L'après-midi a été consacrée à la visite de la carrière de Bierghes, pour qui l'occasion était parfaite de présenter les toutes nouvelles installations de concassage primaire.

Fort de ce succès, le rendez-vous peut déjà être pris pour la prochaine Journée Technique Sécurité en automne 2016 !

**CERTIFICATION DES PRODUITS DE CONSTRUCTION**

Le paysage de la certification et de l'assurance qualité des produits de construction a fortement évolué dans un passé proche. En effet, en 2012, une asbl indépendante pour la gestion de la marque Benor, tâche jusque-là assurée par le Bureau de Normalisation NBN, a été créée. En 2013, l'organisme de certification du béton et de ses constituants BE-Cert a vu le jour. Au 1<sup>er</sup> juillet de la même année, le Règlement européen des Produits de Construction (CPR) est entré en application, modifiant notamment les dispositions concernant le marquage CE et imposant la mise à disposition d'une Déclaration des Performances (DoP)

pour les produits couverts par une norme européenne harmonisée.

Faisant suite à la mise en place de ce nouveau contexte, il était nécessaire de définir le cadre des marques volontaires de qualité, et notamment la manière dont elles peuvent être prescrites dans les marchés publics.

Cette question, ainsi que de nombreuses autres trouvent réponse dans une FAQ publiée sur le site de l'asbl Benor [www.benor.be](http://www.benor.be).

**TRAÇABILITÉ DES EXPLOSIFS À USAGE CIVIL**

Le 5 avril 2015, la Directive européenne 2008/43/CE du 04/04/2008 portant mise en œuvre d'un système d'identification et de traçabilité des explosifs à usage civil est entrée en vigueur.

En Belgique, la réglementation impose depuis 1958 un certain nombre de règles spécifiques en matière de fourniture d'explosifs aux exploitants, de gestion des inventaires et de traçabilité des explosifs.

Ainsi, notamment :

- Les explosifs ne peuvent être fournis qu'aux détenteurs d'une autorisation de stockage.



Sagrex - Site de Quenast - Laboratoire central

- Seules les entreprises disposant d'un permis d'exploiter peuvent obtenir une telle autorisation.
- Tous les explosifs et produits pyrotechniques entrant ou sortant de la carrière, y compris ceux fabriqués sur site, doivent être tracés via un registre de dépôt sous forme « papier ».
- Les cartouches d'explosifs doivent disposer d'un numéro unique et être tracées.

Les dispositions de l'arrêté royal du 26/04/2009 et l'arrêté ministériel du 27/04/2009 mettant en œuvre la directive 2008/43/CE sont venues compléter ces dispositions préexistantes en imposant notamment la traçabilité à d'autres produits pyrotechniques et en autorisant, si l'exploitant le souhaite, une gestion informatisée du registre de dépôt.

La coexistence des règles préexistantes et des nouvelles obligations découlant de la directive européenne a généré un certain nombre de difficultés sur le terrain en Belgique. Celles-ci sont en grande partie dues à certains choix faits par les groupes industriels, producteurs ou distributeurs d'explosifs, de n'intégrer que les obligations de la directive dans les solutions informatiques proposées, sans tenir compte, a priori, des spécificités locales en matière réglementaires.

C'est ainsi qu'un certain nombre de difficultés ont été identifiées en Belgique au moment de la mise en œuvre de la directive : sous-traitance des tirs, traçabilité des

explosifs non visés par la directive ou fabriqués sur site, produits retrouvés après tir, produits non ou mal marqués, ...

Des solutions pragmatiques ont été dégagées à court et moyen terme en vue de remédier à ces difficultés, en concertation entre l'Administration, les fournisseurs et les utilisateurs concernés.

Le SPF Economie a mené une enquête auprès des exploitants, en partenariat avec Fediex et le GBEE. Celle-ci a permis de dresser un bilan de la mise en œuvre de la directive en Belgique après 6 mois.

Il s'avère notamment que l'ensemble du système a souffert de quelques maladies de jeunesse (étiquettes non lisibles, défaut de marquage, ...), mais il faut toutefois admettre que celles-ci se résolvent par une amélioration continue auprès de tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement.

Il a également fallu le temps aux opérateurs de se familiariser avec le nouveau matériel de scannage, mais les actions adéquates en matière de formation ont été prises, tant de la part de l'exploitant que du fournisseur.

Et si les petites exploitations craignaient a priori un surcoût important du fait de passer d'une traçabilité papier – en vigueur depuis 1958 en Belgique – à une traçabilité électronique, celles-ci ont été rassurées par la possibilité de continuer avec cette gestion papier, voire par l'utilisation d'un système hybride papier-électronique pour les carrières de plus grande envergure.

L'ensemble des résultats de l'enquête sont disponibles sur le site web de la Task Force européenne Explosifs à usage civil (<http://www.explosives-for-civil-uses.eu/>).

Enfin, il est sans doute à prévoir que l'évolution des pratiques suite à la mise en application de cette Directive constituera la première étape d'une réflexion sur la modification de la législation belge, en cours depuis 1958, afin de simplifier et d'éviter des redondances entre certains de ses aspects et la législation européenne.



# Communication

Mise en ligne d'un nouveau site internet Fediex, participation aux Congrès et Salons, signature de différentes chartes, implication dans le projet *LIFE in Quarries*, publications diverses, ... autant d'actions en faveur d'un meilleur dialogue entre Fediex, ses interlocuteurs et les autorités.

En 2013, une enquête de perception a permis de dégager des constats qui ont conduit à l'élaboration d'axes stratégiques et au renforcement de la communication de Fediex.

La fédération a depuis lors multiplié ses actions de communication, afin de mieux faire connaître ses activités et ses produits auprès des Autorités et du grand public. Elle a également amplifié ses démarches en faveur d'un meilleur dialogue avec ses interlocuteurs.

En 2015, les travaux de la Commission Communication de Fediex ont porté particulièrement sur un projet d'envergure : **en 2017, la Fédération fête ses 75 ans !**



La première tâche a été d'adapter le logo de Fediex afin qu'il annonce dès 2016 cet anniversaire.

Le programme des événements qui ponctueront cette année exceptionnelle est en cours d'élaboration.

## **MISE EN LIGNE DU NOUVEAU SITE INTERNET FEDIEX**

En 2015, Fediex a mis en ligne son tout nouveau site internet : [www.fediex.be](http://www.fediex.be)

Outre une présentation générale du secteur et de ses produits, de la struc-

ture et des activités de Fediex, les coordonnées de ses membres, les priorités de la Fédération, ses publications et les différentes chartes y sont évoquées.

Une présentation visuelle d'une carrière permet de comprendre chaque étape de l'exploitation à la réhabilitation.

## **PARTICIPATION AU SALON DES MANDATAIRES LOCAUX EN FÉVRIER 2016**

Convaincue par la première expérience enrichissante de 2015 pour son secteur et ses membres, Fediex a présenté pour la seconde fois un stand au Salon des Mandataires locaux qui s'est tenu les 18 et 19 février 2016, plateforme incontournable de rencontre des pouvoirs locaux.

Les communes sont les premiers interlocuteurs des carrières, ce qui est peut-être un fait trop peu connu. Bien avant le dépôt d'une demande de permis, carrier et commune sont en discussion sur le projet, sur la manière dont celui-ci va s'insérer dans le paysage et dans la vie de la commune.

Ce dialogue se poursuit tout au long du processus d'autorisation mais aussi en cours d'exploitation au sein des comités d'accompagnement et à de multiples autres occasions, ce qui est essentiel pour permettre une intégration optimale de l'activité dans son environnement et d'en réduire les impacts pour les riverains.

La particularité des carrières est qu'elles sont liées au sol, à leur gisement. L'activité d'une carrière s'envisage donc toujours sur la durée. Elles sont donc, pour les communes, des sources durables et importantes non seulement de revenus mais aussi d'emplois locaux.

A l'occasion du Salon des Mandataires locaux, Fediex a publié un numéro spécial de QuadrariaMag, qui a pour public cible privilégié les Administrations communales. Si l'environnement, l'emploi et l'économie sont évoqués plus haut, n'oublions en effet pas non plus que les produits de l'industrie extractive répondent à des besoins de tous les jours. Ce numéro a laissé également la parole à M. Paul Furlan, Ministre wallon du Logement, de l'Energie, des Pouvoirs locaux et de la Ville, ainsi qu'aux utilisateurs des produits de l'industrie extractive, tant privés que publics, pour leur permettre de relayer leurs propres préoccupations actuelles.



## **PARTICIPATION AU 64<sup>e</sup> CONGRÈS EXPOSITION DE L'INDUSTRIE MINÉRALE (SIM) EN OCTOBRE 2015**

Le Congrès exposition de la Société de l'Industrie Minérale (SIM – Paris) s'est tenu exceptionnellement en Belgique, à Mons, du 20 au 23 octobre 2015.

Ce fut l'opportunité pour Fediex de présenter ses différentes actions sur son stand situé au centre de l'exposition.

Les permanents et les membres ont également participé activement au programme des 4 jours d'ateliers, de visites techniques, de réflexion et de rencontre.

Un QuadrariaMag spécial « Congrès SIM 2015 » a été édité à cette occasion.



## **FEDIEX COMMUNIQUE SUR SES CHARTES**

Afin de permettre une meilleure identification des attentes de ses interlocuteurs et d'y apporter une réponse globale, Fediex s'engage dans des partenariats avec différents acteurs qui se traduisent entre autres par des chartes.

### **SIGNATURE D'UNE CHARTE « CARRIÈRES ET TRANSPORT » FEDIEX/UPTR**

En vue d'une cohabitation harmonieuse entre les activités de transport et les activités extractives, Fediex et l'UPTR (Union Professionnelle du Transport et de la Logistique) ont signé une Charte « Carrières & Transport » le 5 juin 2015, en présence et sous le Patronage de la Ministre fédérale de la Mobilité, Mme J. Galant.

A cette occasion, une visite de sites des Carrières du Hainaut et d'Holcim a été organisée. Voir page 10 pour plus de détails.

### **RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE « CARRIÈRES & BIODIVERSITÉ »**

Au vu des avancées significatives pour le secteur extractif et la Région wallonne en matière de biodiversité, la charte conclue en 2012 (2012-2015) avec le Ministre de la

Conservation de la Nature a été renouvelée. Celle-ci porte sur la période 2016-2020.

Son objectif est d'améliorer la contribution positive du secteur extractif à la biodiversité au moyen d'actions telles que la diffusion des bonnes pratiques, la sensibilisation et la formation du personnel des carrières et des fonctionnaires de la Région wallonne.

Voir page 13 pour plus de détails.

#### POURSUITE DES PARTENARIATS

D'autres partenariats ont été précédemment conclus, dont les objectifs et actions sont toujours poursuivis à ce jour, à savoir :

- Charte de bonne cohabitation (2007) entre Fediex et la FWA (Fédération wallonne de l'Agriculture)
- Charte de bonne cohabitation (2011) entre Fediex et Aquawal (Syndicat des Producteurs d'Eau)
- Cohabitation avec les riverains et communes.
- Accord de branche Energie/CO<sub>2</sub> de deuxième génération portant jusqu'à fin 2020 entre la Fediex, ses membres carriers et chauffourniers, et la Région wallonne.

#### PROJET LIFE IN QUARRIES

La communication représente un pilier majeur du projet *LIFE in Quarries* qui a débuté en octobre 2015 (voir page 13 et suivantes pour plus de détails). De nombreux supports seront publiés en cours du projet en vue d'un rayonnement tant régional qu'international des actions et des résultats du projet. Cette diffusion d'information sera mise en place grâce à un site web, des brochures, des newsletters, des journées portes ouvertes, des événements internationaux, etc.

Le workshop initial du projet *LIFE in Quarries* aura lieu le 4 mai 2016 à la FEB à Bruxelles. L'objectif de cet événement est de rassembler des informations et des retours d'expériences en termes de gestion

dynamique de la biodiversité sur les sites en exploitation. De nombreux intervenants européens feront part de leur connaissance et expérience du sujet.

#### FEDIEX RENCONTRE LE MINISTRE WALLON DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ET LE PRÉSIDENT DU CESW

En mars 2015, Fediex a eu le plaisir d'accueillir M. Carlo Di Antonio, Ministre wallon en charge notamment de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, sur le site des Calcaires de la Sambre. A cette occasion, la Commission Régionale d'Avis pour l'Exploitation des Carrières (CRAEC), dont le Ministre a la tutelle, s'est réunie, en présence de ce dernier, afin de définir les nouvelles missions de cette Commission.

En juillet 2015, le Président du Conseil économique et social de Wallonie (CESW), M. J.P. Dawance, ses collaborateurs et les représentants de la CRAEC, ont visité les sites des Carrières du Hainaut et de Carmeuse à Moha.

#### FEDIEX ET SES PUBLICATIONS

Outre ses actions de communication évoquées ci-avant, Fediex continue à publier son bulletin d'information trimestriel « QuadrariaMag » par voie électronique à pas moins de 1.100 destinataires de tous horizons (Autorités locales et politiques, Administrations, Fédérations, Associations, dirigeants de PME, sociétés-membres de Fediex,...). A chaque numéro, le défi est relevé : interviews de personnalités, actualités et nouvelles des membres de la Fédération, agenda ou focus sur les changements législatifs qui concernent le secteur extractif... Des « QuadrariaNews » dont les destinataires varient en fonction des sujets abordés sont également diffusés plusieurs fois par an.

Différentes brochures sont également éditées par Fediex, consultables sur son site internet [www.fediex.be](http://www.fediex.be), sous l'onglet « Publications ».



**FÉDÉRATION DES INDUSTRIES EXTRACTIVES DE BELGIQUE  
VERBOND VAN ONTGINNINGSBEDRIJVEN IN BELGIË**

Rue Edouard Belin, 7 | B-1435 Mont-Saint-Guibert | +32 (0)2 511 61 73 | [info@fediex.be](mailto:info@fediex.be)  
[www.fediex.be](http://www.fediex.be)

